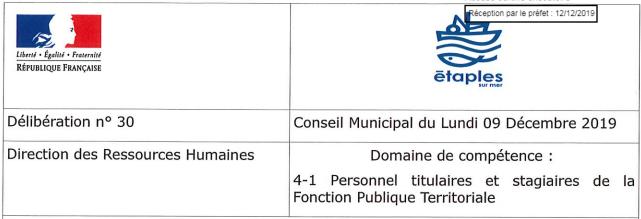
Accusé certifié exécutoire



Le Lundi neuf décembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :

26/11/2019

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants: 33

Affiché le 11/12/2019

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, Adjoints, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame GHEZAL Martine, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Francis, GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame VAMBRE Monique conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame Charlotte PERRAULT à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur RAMET Christian à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur SAGNIER Stéphane à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame ROMANCANT Isabelle à Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) non excusé(s):

Votants: 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Création de 4 postes de catégorie C au tableau des effectifs - Budget Principal.

Rapporteur: Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Création de postes au tableau des effectifs : 1 Adjoint Technique à temps non complet (28 h), 1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe et 2 Agents de Maîtrise Principaux

Vu l'art 34 de la loi du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, précisant que les emplois de chaque Collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la dite collectivité ou du dit établissement.

Vu le groupe de travail associant les Représentants du Personnel, les Chefs de Service concernés et la Direction, relatif aux avancements de grade,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

Considérant que la Ville d'Etaples sur mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du

personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Considérant le situation des agents non titulaires de la commune,

Considérant que les agents remplissent non seulement les critères pour un avancement de grade mais ont également reçu des avis favorables motivés de leur hiérarchie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De procéder à la création de 4 postes selon la catégorie suivante :

Catégorie C

Technique

- 1 Adjoint Technique à temps non complet (28h)
- 1 Adjoint Technique Principal de 1ère Classe
- 2 Agents de Maîtrise Principaux

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Philippe FAIT

Le Maire

160

11 DEC. 2019

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.